

Article 21 du Règlement

Elle devrait agir de façon unanime en adoptant le projet de loi C-691 ou en votant une résolution pour accorder un pardon posthume au père de la loi du Manitoba de 1870, Louis-David Riel, qui a été pendu pour trahison contre le gouvernement central, en 1885. Il s'agit non seulement de pardonner Louis Riel, dont la cause était juste mais qui a employé des méthodes criminelles, mais encore d'éliminer les préjugés qui entachent notre système de justice. Cela reviendrait également à pardonner le gouvernement de 1885 qui a joué avec la vie d'un homme instable au nom de la politique, ainsi qu'un Parlement négligent qui ne s'est même pas penché sur la question...

Mme le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**L'URSS—LES ANTÉCÉDENTS**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré mardi que nous devons cesser de traiter les Soviétiques d'assassins. Je trouve scandaleux que l'alliance premier ministre-NPD ait autant d'indulgence envers le mouvement communiste.

En 1968, l'Armée rouge a envahi la Tchécoslovaquie par mesure de répression. Au cours des années 70, les Soviétiques ont fomenté la violence dans les pays d'Afrique, où ils se sont servis de mercenaires cubains pour porter et maintenir au pouvoir des régimes marxistes oppressifs. En 1979, ils ont envahi l'Afghanistan où environ 100,000 soldats massacrent des tribus entières et utilisent des gaz contre des civils innocents. L'estimation la plus récente établit à 83 millions le nombre de personnes qui ont été tuées par les communistes au cours des trente premières années de la dictature soviétique, et tout dernièrement, l'Union soviétique a exterminé 269 innocents, les passagers et l'équipage du vol 007 des lignes aériennes de Corée.

Comment pouvons-nous ne pas les traiter d'assassins? Les Soviétiques méprisent les droits de leurs propres citoyens et encore plus ceux des citoyens d'autres pays. Le fait que l'alliance du premier ministre et le NPD se montre indulgente envers ces meurtriers et, pour ainsi dire, leur pardonne leurs actions est presque aussi révoltant que les actes des Soviétiques eux-mêmes.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES**LA PUBLICITÉ SUR L'ALCOOL EN SASKATCHEWAN**

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, la province de la Saskatchewan, rompent avec une tradition de 58 ans, a commencé à autoriser, le 1^{er} octobre dernier, la publicité sur l'alcool, le vin et la bière à la radio, à la télévision et dans les journaux. Je ne pense pas qu'on ait pris cette décision dans l'intérêt des gens de la Saskatchewan.

J'ai été intrigué lorsque j'ai appris qu'une station privée de télévision de Toronto avait versé \$5,000 au parti progressiste conservateur de la Saskatchewan en 1982, jusqu'à ce que j'apprenne que cette station était CFTO, propriété de Baton Broadcasting, elle-même appartenant à la famille Bassett de Toronto. Ce n'est pas pure coïncidence que Baton Broadcasting soit également le propriétaire de la station de radio et de télévision CFQC de Saskatoon. Il se trouve que CFQC a également versé \$2,500 au parti et que son vice-président et directeur soit également le président du comité de la bière et des vins à l'Association des diffuseurs de Saskatchewan, organisme qui a fait pression sur les conservateurs provinciaux pour qu'ils lèvent l'interdiction vieille de 58 ans.

Je voudrais ajouter, madame le Président, qu'en 1982, les brasseurs et les distillateurs du Canada ont versé un total de \$51,000 au parti conservateur de la Saskatchewan, ce qui est supérieur à leurs contributions de la même année au parti conservateur du Canada. La vénalité du gouvernement conservateur de la Saskatchewan est une attitude indigne de la confiance que les électeurs de cette province ont accordée à leur gouvernement, et toute cette affaire m'inspire un profond dégoût.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**LA RÉCITATION DE PRIÈRES**

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Madame le Président, je voudrais soulever aujourd'hui une question qui a trait à un aspect très important des travaux de la Chambre et à un rituel que beaucoup de Canadiens connaissent à peine. Je veux parler de la prière à huis clos à laquelle nous invite la présidence en début de chaque journée.

Comme le savent les députés, nos travaux sont tous les jours précédés par la récitation d'une prière, de préférence en présence de plus grand nombre possible de députés, de pages et membres du personnel parlementaire. Il est vrai que nous ne pouvons pas tous y assister régulièrement, mais nous sommes nombreux à essayer d'être présents le plus souvent possible. Or j'ai noté que cette semaine cet important rituel a été retardé tous les jours. Ce retard est imputable au fait que les députés des deux partis de l'opposition ont, pour une raison que j'ignore, choisi de ne pas se trouver à la Chambre pour la prière. Il convient de signaler que, tout de suite après la prière, les députés apparaissent comme par magie et gagnent sagement leur siège.

Ces observations ont pour seul objet de souligner le fait que la Chambre commence ses travaux quotidiens par une prière; j'estime en outre que le lieu et le moment sont bien choisis pour rappeler à tous les députés que cette pratique mérite d'être sauvegardée. En effet, nous aurions tous intérêt à prier. D'après moi, si les députés réussissent, pour un grand nombre d'entre eux, à arriver après la prière quotidienne, je ne vois vraiment pas pourquoi ils ne pourraient pas être à l'heure pour y assister.